Numéro 125
Vendredi
11 avril 1980

prix : 1 F

12 cité Malesherbes
Paris 9e
878.40.73

RIPOSTE

Le quotidien de poche du parti socialiste

Directeur
Georges Fillioud

Droit de la mer : un super Yalta qui passe inaperçu • Multinationale : Philips rationalise l'emploi en Europe • Heure d'été : cette fois, Dijoud fait rire les Dom-Tom • Bretagne : les députés socialistes mettent en garde • E.d.f : un service de moins en moins public • Parcours fédéral dans la Vienne • Métro : le pourquoi de la grève • Radio : U.d.f contre R.m.c

De l'affaire de Broglie à l'affaire Ponia

Cour d'Assises et Haute Cour

Au commencement était un mort. Prince, député, giscardien. Assassiné ! Puis on a connu l'assassin. Tueur à gage, d'ailleurs mal payé. On l'a arrêté. Il a avoué. Que demander de plus parfait ? Quand, pour un crime, on a une victime et un meurtrier ? D'ailleurs, tout le monde était content.

Le plus content des contents étant encore le ministre de l'Intérieur Poniatowski. Tellement réjoui et ravi d'un si merveilleux fonctionnement de ses services de police, que cinq petits jours après la mort de son ami De Broglie, il a tenu à tenir une conférence de presse pour faire savoir à qui voulait le croire, qu'il n'y avait plus de mystère : « toutes les personnes impliquées dans l'assassinat de M. Jean De Broglie sont appréhendées... Le coup de filet est complet... L'enquête a été remarquablement menée... ».

Félicitations donc et compliments télévisés de M. le ministre aux deux patrons de la Police se trouvant avec lui filmés : Jean Ducret, chef de la P.j et Pierre Ottavioli, commissaire divisionnaire.

Clair obscur

Juste un petit détail qui change tout : l'information confiée à M. Floch, Premier juge d'instruction au Tribunal de Paris, venait à peine de commencer. On s'est vite aperçu que tout n'était pas aussi clair que le claironnait le ministre, puisque l'instruction devait tout de même durer plus de trois ans. Avec changement de magistrat en cours d'enquête. Et qu'il faudra sûrement la rouvrir.

Donc, en faisant ses « révélations », le ministre de l'Intérieur, violant le secret de l'instruction, contrevenait aux dispositions du Code de procédure pénale, s'attirait d'ailleurs une sèche observation de son collègue Jean Lecanuet, Garde des Sceaux. Et se rendait coupable de faits relevant de la Haute Cour de Justice, qui, seule peut connaître des crimes et délits commis par un membre du gouvernement dans l'exercice de ses fonctions.

C'est la mise en œuvre de cette procédure que demande Me Szpiner, l'un des avocats de l'un des inculpés. Et il a bien raison. Il faut et il suffit pour cela que les deux assemblées votent, à la majorité simple, la mise en accusation de l'ancien ministre - et toujours ambassadeur personnel du président - à partir d'un projet de résolution signé par cinquante députés.

Comment croire que le Parlement pourrait se laisser détourner de ses devoirs à l'égard de la justice et de la vérité, par les astuces subalternes des deux complices qui se sont succédés place Beauvau : Ponia et Bonnet ? L'un jurant quil n'avait pas eu connaissance des rapports faisant état du projet d'assassinat visant le prince De Broglie. L'autre jurant, à l'Assemblée, mercredi, que c'était bien vrai. Et les deux faisant porter le chapeau au directeur de la police judiciaire qui, lui, savait mais n'aurait pas jugé bon de prévenir son patron, ni même d'assurer la protection d'un personnage politique pourtant important et en danger,... « parce que ces informations lui paraissaient fantaisistes » !

Tellement fantaisistes que l'intéressé a bel et bien été abattu. Comme annoncé. Mais le policier, lui, n'a pas pour autant été sanctionné. Au contraire, félicité... « Que celui qui ne s'est jamais trompé lui jette la première pierre » a dit l'indulgent M. Bonnet.

On pourrait être aussi indulgent avec les deux ministres giscardiens de l'Intérieur s'ils n'avaient fait que se tromper.

Georges Fillioud

épinglé

« Il est inutile de chercher plus loin les causes de la mort de Charles Bignon, même si celui-ci fut un proche collaborateur de Jean de Broglie ».

Le Parquet de Versailles.

Durée de vie des produits

Un discours « neuf » avec des vieux mots

Le très discret ministre du Commerce et de l'Artisanat, Maurice Charretier vient de faire parler de lui. Lors du dernier Conseil des ministres il a prononcé un plaidoyer remarquable en faveur de l'allongement de la durée de vie des produits et annoncé des mesures dans ce sens : désormais, donc, cette durée de vie sera prise en compte dans les études du Laboratoire National d'Essais. Et, en plus, des contrats-types de garantie seront établis par le Commissariat à la Normalisation.

Bigre ! Voilà qui ne risque pas de changer grand'chose et notamment pas les mœurs des industriels qui, surtout en matière de biens de consommation, appuient leur stratégie sur l'inverse de ce que souhaite Charretier : pour eux l'heure est à la réduction de la durée de vie des produits. Que ce soit sur le plan technique (utilisation de matériaux fragiles qui cassent rapidement, cas de certains moulins à café), ou plus subtilement sur le plan psychologique (phénomène de mode qui conduit à déprécier un produit en usage de marche aux yeux de son possesseur par l'apparition de gadgets supplémentaires).

Ce raccourcissement souvent artificiel de la durabilité des biens de consommation - que les économistes nomment « obsolescence » - constitue la réponse des entreprises face à une relative saturation de la demande, de la demande solvable s'entend. Phénomène déjà ancien : qui ne se souvient des bas nylon de l'après-guerre qui, parce qu'ils étaient proprement inusables, ont vite disparu du marché ?

Economie de remplacement

L'économie capitaliste est incompatible avec des produits qui ne se remplacent pas fréquemment parce qu'elle est fondée surtout sur le *remplacement :* d'où les briquets jetables, les rasoirs jetables, etc. Cela se comprend dans la mesure où l'objectif d'une entreprise, dans ce système, consiste à faire du profit, et, seulement accessoirement, à répondre aux besoins.

Charretier n'éprouve nul besoin d'entrer dans ces considérations. Car son patron Giscard, en parle déjà depuis des années, de cet allongement de la durée de vie des produits, qui correspond sans nul doute à une aspiration des Français, exaspérés par l'absurdité de la situation générale. Et qui est donc un bon thème préélectoral.

Ils causent, ils causent... Charretier, à l'image des industriels se borne à faire du neuf avec du vieux.

POSITION

Joli printemps en Bretagne

par Marie Jacq, Pierre Jagoret,
Louis Le Pensec, Jean-Yves Le Drian
Députés socialistes de Bretagne

Torrey-Canyon, Bollen, Olympic Bravery, Amoco Cadiz, Gino... Aujourd'hui, c'est le Tanio qui vient d'allonger la liste des naufrages, avec pour inévitable corollaire une pollution du littoral breton.

Cette nouvelle catastrophe, avec cette fois mort d'hommes, ne saurait être considérée comme un simple accident de mer mais comme le signe d'une incapacité à maîtriser le développement.

Il est devenu clair aujourd'hui, à la suite de ces catastrophes répétées, qu'il n'existe qu'une seule solution : le renforcement des mesures de prévention. Or, deux ans après la catastrophe de l'Amoco-Cadiz, force est de constater que la mise en œuvre des 75 recommandations formulées par les Commissions d'enquête de l'Assemblée nationale et du Sénat sont trop souvent restées lettre morte.

C'est pourquoi, face à la carence établie des pouvoirs publics, les parlementaires socialistes ont demandés que des missions parlementaires d'information fassent le point sur l'action du gouvernement depuis deux ans.

Par ailleurs, ils ont mis en place une Commission permanente d'enquête et de contrôle chargée de mener une étude approfondie sur les voies et moyens actuellement mis en œuvre dans la lutte contre la pollution marine, et d'aboutir à un plan d'action pour les cinq années à venir, tant au niveau régional que national et international. Cette Commission a déjà tenu une réunion constitutive au Sénat le 2 avril 1980.

Enfin, les socialistes exigent qu'un débat soit organisé au Parlement dans les plus brefs délais sur les causes et conséquences de cette nouvelle catastrophe. Pierre Jagoret et Marie Jacq l'ont d'ailleurs demandé dans un rappel au règlement le 9 avril à l'Assemblée nationale.

Menace permanente

Des réponses pourraient ainsi être apportées aux questions que se posent les Bretons et en particulier celles sur les normes de sécurité appliquées aux navires, les pavillons de complaisance, le remorquage des navires, le plan Polmar et l'indemnisation des victimes.

Or, face à cela, le pouvoir multiplie les atermoiements et affiche le plus complet mépris. L'indignation, fortement justifiée, suscitée par l'accueil policier réservé à Paris aux élus bretons, ne doit pas faire oublier que les fuites dont l'ampleur peuvent s'accroître à tout moment sont une menace permanente pour nos rivages.

Il est inacceptable que les retards apportés par les représentants des intérêts privés semblent paralyser les représentants des pouvoirs publics qui ont pourtant en charge de protéger les collectivités et le patrimoine menacé.

Les Bretons ne sauraient tolérer longtemps que le pouvoir enregistre sans sourciller les marées noires qui tendent à devenir aussi régulières que nos marées d'équinoxes.

La Bretagne qui se veut une autre vocation que celle d'un espace d'agression, voit monter en elle de légitimes colères. Il faudra bien lui en rendre compte.

Mercredi matin, le sous-préfet de Lannion a été pris à partie par des jeunes gens qui ont aspergé sa voiture de pétrole. Par ailleurs, le Conseil municipal de Trebeurden, avec l'approbation de trois cents personnes présentes à sa réunion, a décidé d'inviter ses administrés à renvoyer leurs cartes d'électeurs à l'Elysée.

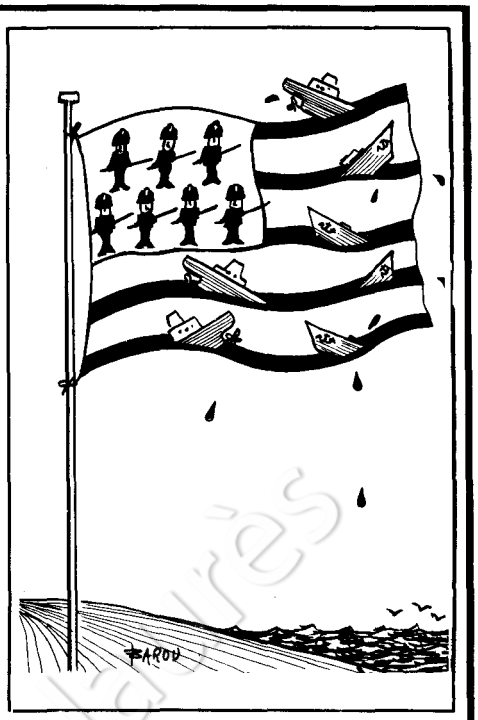

Expérience à l'E.d.f

Utilisant la région du Centre comme champ d'expérience, l'E.d.f a décidé de supprimer les districts, unités de contrôle et d'intervention qui se trouvent dans chaque chef-lieu de canton. L'idée est de les regrouper dans les sièges de la préfecture et de sous-préfectures de chaque département.

Bénéfice de l'opération : une trentaine d'antennes supprimées, ce qui, aux dires de la Direction Générale permettrait de réaliser des économies.

Dégâts : dans chaque département concerné le quart du personnel voit son lieu de travail s'éloigner de 25 à 50 km, suivant les cas. Mais surtout ces antennes locales font partie du tissu vivant des services publics en milieu rural.

Discrètement, mais au même titre que les établissements scolaires et les bureaux de poste, ils fixent la vie dans des régions qui n'ont que trop tendance à s'étioler.

A l'appel des syndicats C.g.t et C.f.d.t, les personnels E.d.f de Mayenne et de Loir et Cher se sont mis en grève. Le maire socialiste de Laval a assuré les grévistes de son soutien.

Parlez de «Riposte» autour de vous

Radio Fil Bleu : Chassaing-le-naïf interpelle... la justice

«Je viens vous demander aujourd'hui de poursuivre les dirigeants et autres personnels de la société Radio Monte-Carlo qui commettent quotidiennement, dans votre ressort, le délit pour lequel le Parquet m'a jadis poursuivi, et à propos duquel M. le Garde des Sceaux annonçait récemment que plus de vingt-cinq poursuites étaient engagées sur l'ensemble du territoire national».

Le délit en question est, on l'a compris, l'infraction au monopole de diffusion radio. Et l'auteur de cette demande au Procureur de la République, François Chassaing, créateur et animateur de Radio Fil Bleu, station «pirate» saisie et interdite en 1978.

L'affaire prend tout son sel quand on se souvient que M. Chassaing était et est toujours un membre actif de l'Union pour la Démocratie Française, et que la station Radio Fil Bleu fut lancée à Montpellier en 1974, grâce à la neutralité bienveillante du pouvoir qui, dans la crainte d'une défaite électorale, se souciait beaucoup moins qu'aujourd'hui de défendre un monopole dont le contrôle risquait de lui échapper.

L'alerte passée, tout est rentré dans l'ordre giscardien. Le pouvoir interdit à peu de frais les «petites» radios libres, et laisse R.m.c, en infraction flagrante avec le monopole, installer des émetteurs qui lui permettent d'accroître son audience (et ses revenus publicitaires, et les dividendes de ses actionnaires privés) au détriment de la radio nationale et aux frais du contribuable français (cf. *Riposte* du 6/03).

Appliquer la loi

Radio Fil Bleu, cheval de Troie harnaché à grands frais contre le monopole, n'aura caracolé que le temps d'une campagne électorale incertaine. Et François Chassaing ne comprend pas - ou plutôt feint de ne pas comprendre - qu'elle ne pouvait subsister au-delà, à partir du moment où l'on décidait de déclencher l'offensive contre Radio Riposte et quelques autres initiatives venues de... l'autre bord.

Naïf et entêté jusqu'au bout, il demande aujourd'hui à la justice «l'application de la loi. De cette même loi qui me fut appliquée pour des agissements somme toute identiques, bien que quantitativement moins importants».

On attend avec intérêt la réponse de la justice.

Parcours fédéral

LA VIENNE
avec Micheline Levchin

Micheline Levchin a 47 ans. Depuis le congrès de Metz elle dirige la Fédération de la Vienne. Auparavant, elle était Secrétaire fédérale à la Condition féminine. Elle est aussi Déléguée régionale du Parti.

Directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé, à Payré, c'est la rencontre avec les handicapés, la couche de population la plus défavorisée qui a été la motivation essentielle de l'engagement politique de Michèle Levchin et de son adhésion au P.s en 1974.

Si en 1971, la Fédération de la Vienne ne comptait que quelques dizaines de militants assez agés venus de la S.f.i.o et une soixantaine de conventionnels, elle réunit maintenant un millier d'adhérents groupés dans quarante sections.

— Comment s'est faite cette évolution ?

« La progression a été régulière jusqu'à maintenant. Elle est dûe au travail de militants comme Jacques Santrot, député maire de Poitiers, Jacques Pacaud, maire de Civray et mon prédécesseur à la tête de la Fédération, Raoul Castraud. C'est une Fédération sans notables, très jeune dont la composition sociologique correspond à celle du Parti en général.

« Le poids des enseignants est important mais un rééquilibrage se fait avec la création des G.s.e. Nous avons neuf G.s.e dont les plus importants sont ceux des postiers, de l'hôpital de Poitiers, des employés communaux et de l'usine Saft-Leclanché. Un G.s.e « éducation » est en train de se constituer. »

— Quels sont les problèmes qui se posent à votre département ?

« Pour 330.000 habitants, la Vienne compte 12.000 chômeurs ; en 1977, il n'y en avait « que » 6.000 ! C'est le Chatelleraudais avec ses petites entreprises métallurgiques, sa manufacture d'armes et ses industries de transformation qui est le plus touché. A Poitiers, le pôle universitaire et administratif du département, l'industrialisation ne s 'est faite que dans les années 1965/1968 (Michelin-Schlumberger - A.e.f (fabrication de pièces métallurgiques). le sud du département, autour de Lusignan, de Civray, est en voie de désertification.

« Nous sommes un peu une « région passoire entre Paris et Bordeaux. Les agriculteurs représentent 30 % de la population, mais leur nombre est en baisse très nette. Le secteur secondaire représente un peu moins de 30 % de la population active et le tertiaire 41 %. Si le solde migratoire est globalement positif il est cependant défavorable pour les jeunes. Il n'y a pas d'emploi et les gens reviennent seulement à la retraite. »

— Comment le Parti est-il implanté dans ce département ?

« Autour de Poitiers, en particulier dans la Z.u.p, toute une classe de techniciens est venue s'installer. Mais nous sommes bien implantés aussi à Châtellerault où il y a une vieille tradition ouvrière. Il faut dire que l'implantation de la gauche dans le département est relativement récente.

« Le parti socialiste représente 32 % des voix - le P.c, 21 % - Neuf conseillers généraux socialistes siègent à l'assemblée départementale. Nous avons un député ; Santrot. A remarquer que dans la Vienne, l'Union de la Gauche dans les municipalités marche bien, en particulier à Poitiers. »

— Quelle est, actuellement l'action de la fédération ?

« Nous sommes une fédération où les problèmes de courant se posent assez peu. La direction est la même qu'au niveau national. Avant le congrès de Metz, la motion C avait réuni 30 % des suffrages mais le courant C ne s'est jamais véritablement constitué.

« Nous avions beaucoup travaillé sur l'élaboration du projet et maintenant nous en sommes à sa popularisation. Mais depuis un mois, depuis que Monory, ministre et président du conseil général de la Vienne a annoncé l'implantation d'une centrale nucléaire à Civaux, dans le sud du département, nous faisons un important travail d'information auprès de la population. A partir de positions sur le nucléaire inscrites dans le Projet socialiste. »

QUESTIONS ECRITES

de Jean-Michel BOUCHERON

sur les conséquences de la pollution des rivières françaises. Il note que la pollution des rivières reste présente daps de nombreuses régions. Les Associations de protection de l'environnement, les Collectivités départementales et régionales ont alerté à plusieurs reprises les Pouvoirs Publics à ce sujet. Il propose qu'une réglementation plus stricte soit définie rapidement.

d'André DELEHEDDE

sur les difficultés financières rencontrées par les nouveaux retraités. Entre le dernier salaire et le premier versement des retraités, s'écoule une période plus ou moins longue pendant laquelle le retraité ne perçoit rien.

de Philippe MARCHAND

sur l'inquiéude des associations chargées de l'alphabétisation des immigrés à la suite de la décision du gouvernement de réduire les subventions accordées par le F.A.S. aux associations réalisatrices d'actions de formation linguistique. Cette décision aurait été dictée par la suspension de l'immigration depuis 1974. Or, le nombre d'analphabètes est encore considérable et les demandes de formation ne font que croître.

Entretien du métro
Soutien du P.s aux grévistes

Les nettoyeurs du métro sont une nouvelle fois en grève afin d'obtenir la satisfaction de leur revendications portant sur leurs conditions de travail, le maintien de l'emploi et leurs salaires inférieurs au S.m.i.g qu'ils voudraient voir passer à 2.800 F. En effet, alors que leurs conditions de travail sont déjà difficiles, ils doivent faire face aux attaques contre leur pouvoir d'achat, attaques portées par les entreprises qui les emploient et contre la sécurité de leur emploi, menacée par la R.a.t.p.

Alors que les pouvoirs publics se répandent largement sur les risques de pollution qu'entraîne la grève la discrétion est de mise sur les mesures déjà mise en place par la R.a.t.p pour restreindre les services de nettoiement.

En effet, alors que le réseau métropolitain s'est agrandi le nombre de nettoyeurs a baissé. Résultat, moins de nettoyages mais pas moins de travail pour les salariés, immigrés dans leur totalité. Circonstance aggravante, la R.a.t.p lance des appels d'offre pour de nouveaux marchés en 1981. Elle ne fait pas mystère qu'elle réduira encore son service de nettoiement. Bilan : des emplois en moins.

Mardi 8 avril, une délégation du Parti socialiste composée d'Anne Trégouet, d'André Lianet pour le Conseil de Paris et Farouk Melouni pour la Commission immigrés s'est rendu auprès des travailleurs en grève pour mieux connaître leurs problèmes et voir quelle aide le Parti pourrait leur apporter concrètement après les questions écrites formulées au Parlement par J.P. Walterlin et Cécile Goldet.

Une action de popularisation est en cours et une requête des élus parisiens va être incessamment déposée.

Sur le terrain les piquets de grève mettent tout en œuvre pour assurer la sécurité qui est de leur ressort. Après avoir reçu aujourd'hui l'appui des éboueurs de la ville de Paris, les grévistes lancent un appel au soutien de leur lutte auprès des usagers : Solidarité nettoyeurs - (C.f.d.t Région Parisienne) - compte numéro 43245 A - Crédit Lyonnais VA 668 - 33 Bd de Barbès 75009 -



RIPOSTE
12, cité Malesherbes - 75009 PARIS - Tél 878.40.73
Télex : 660 582 F
Directeur : Georges Fillioud
Directeur-Délégué : Henri Pradeaux
Edition : Gérard Colé
Rédaction : Gérard Descotils
Administration : Nicole Covillers
Numéro de commission paritaire : 60122
Abonnement : 250 F par an
Composition : Ofres - **Impression** : Gaulier-Paris

TELE-P.S.

L'INEGALITE, C'EST AUSSI LE RETARD DE 33 % DU SALAIRE MOYEN DES FEMMES PAR RAPPORT A CELUI DES HOMMES.

Droit de la mer

Le nouveau partage du monde

Oublié-Yalta ! Pays développés et pays en voie de développement participent actuellement au plus formidable partage du monde que l'Histoire ait jamais connu, dans le cadre de la troisième Conférence du Droit de la Mer, dont la neuvième session vient de se tenir à New-York.

L'enjeu est énorme : le partage territorial des océans n'en est qu'un exemple, mais dans ce cadre, la France obtient la souveraineté sur onze millions de km², vingt-deux fois la surface métropolitaine ! grâce à ses «possessions» d'outre-mer (D.o.m-T.o.m).

Le partage économique est encore plus colossal : les ressources estimées des océans en métaux rares sont cent fois plus grandes que celles connues des continents. Les experts estiment en outre que la quantité de poissons va doubler dans un avenir proche. Autant dire que cette conférence peut autant améliorer le juste partage de ce «patrimoine commun de l'humanité» que l'inverse.

Ce vaste marchandage auquel se livrent nations industrialisées et pays pauvres avait, à l'origine, pour but de créer «un nouvel ordre des mers», et était placé sous le signe de la solidarité. Ce nouvel ordre paraît aujourd'hui bien compromis, du fait surtout des enjeux qu'il comporte.

Les points essentiels reposaient sur l'extension économique des territorialités, le libre passage sur toutes les mers, et l'exploitation industrielle des océans.

Pour ce qui est de l'extension, il semble acquis que les zones économiques seront étendues aux 200 milles (370 kilomètres) en tenant compte de plus des plateaux continentaux. De même, alors que la souveraineté des Etats sur ces zones ne sera que partielle, les eaux territoriales seront portées à douze milles.

En revanche, les puissances maritimes (qui défendent leurs navires, par opposition aux états côtiers qui protègent leurs territorialités) ont obtenu le libre passage, point majeur sur le plan de la Défense, notamment pour les sous-marins.

Quant à l'exploitation industrielle, la conférence paraît s'acheminer vers la création d'une autorité internationale qui gérerait l'Entreprise internationale (premier exemple de souveraineté mondiale). Cette Entreprise est une nécessité vitale notamment pour le Tiers-Monde qui, sans cela, serait spolié par les pays riches, seuls capables, à ce jour, de mener cette exploitation.

Solidarité avec le Tiers-Monde

Jean-Yves Le Drian, député P.s du Morbihan et membre de la Délégation française à la Conférence, condamne fermement l'attitude passive et irrésolue de la France. Pour le député socialiste, la France doit montrer une véritable détermination, notamment dans sa solidarité avec le Tiers-Monde. Le traité, qui doit être discuté à Genève cet été, doit impérativement être signé dans ce sens pour préserver les intérêts des uns et des autres. La France est d'ailleurs à ce jour un des seuls pays à ne pas avoir souscrit les engagements financiers pour l'Autorité.

Dans un communiqué, le Bureau exécutif du P.s avait affirmé «avec force» l'importance qu'il attache à la conclusion d'un accord sur l'exploitation du patrimoine commun de l'humanité, dans la perspective de la construction d'un nouvel ordre économique international.

Un nouvel échec risquerait d'entraîner des répercussions graves dans le Tiers-Monde et d'inciter à des mesures de représailles mettant en cause rien de moins que la liberté de circulation maritime.

Riposte : un journal nécessaire pour les cadres, utile pour les militants, indispensable pour tous

Guyanne et Martinique : grève générale le 19 avril

L'intersyndicale de la Guyanne, qui regroupe les principales organisations de l'île à l'exception de Force Ouvrière, lance pour le 19 avril prochain un mot d'ordre de grève générale qui devrait être suivi également en Martinique.

Les syndicats demandent notamment une augmentation du salaire minimum, une application intégrale de la loi sur l'indemnité des travailleurs privés d'emploi, la progression du pouvoir d'achat de tous les travailleurs, la création de nouveaux emplois, l'application de la loi relative aux prestations familiales adaptée aux conditions locales, et enfin la suppression du Bumidom, organisme institué, selon les syndicats, pour favoriser et organiser l'émigration des jeunes guyanais vers la France.

Philips supprime 50 000 emplois en Europe

Exemple de «rationalisation» multinationale

Philips, groupe multinational à direction hollandaise, annonce «plusieurs mesures de rationalisation» qui se traduiront, d'après les déclarations du vice-président D. Dekker par «une diminution du nombre des emplois, notamment en Europe occidentale». Ces réductions d'effectifs pourraient atteindre quatre mille personnes dans la C.e.e.

Au total depuis 1974, Philips aura ainsi allégé ses effectifs européens d'environ cinquante mille salariés.

En revanche, soit directement par de nouvelles implantations, soit par le biais de commandes en sous-traitance, le groupe utilisera pour sa production (notamment dans le secteur des tubes couleur et dans celui des vidéodisques et de leurs lecteurs) la main d'œuvre à meilleur marché des pays d'Extrême Orient... Ce qui n'améliorera pas la situation de l'emploi dans les Etats européens.

Quand on pense profit...

Mais l'intérêt d'être une multinationale n'est-il pas précisément d'agir en dehors des Etats ?

La leçon vaut d'ailleurs, aussi, pour les Pays-Bas, où le groupe annonce la suppression de mille cinq cents emplois. Foin de nationalisme, qu'il soit danois où même européen : chez Philips, quand on pense profit, on raisonne planétaire.

Bulle

Chaque fois que nous avons parlé de Paul Dijoud, c'était pour protester contre sa politique outre-mer qui consistait à vouloir faire croire que la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion étaient des départements comme les autres.

Eh bien, cette fois-ci, il a mis le paquet : il a tout fait pour que les D.o.m soient soumis, en même temps que la métropole, à l'heure d'été !

Bien sûr, direz-vous, ces départements sont situés dans des fuseaux horaires très différents du nôtre, et six ou sept heures ne changent pas grand chose au décalage.

Bien sûr aussi, cela fait des siècles qu'en ces terres voisines de l'équateur, le soleil se lève à six heures pour se coucher douze heures plus tard, au point que de très nombreux antillais n'ont jamais utilisé de montre.

Cette décision jugée «arbitraire» par les syndicats et en contradiction avec les us et coutumes des habitants des D.o.m, a transformée en Helzapoppin l'île de Saint-Martin, dépendance de la Guadeloupe, 10 km² au plus, coupée en deux moitiés, l'une française, à l'heure de Paris, l'autre néerlandaise, à l'heure des tropiques.

Il y a au moins une constante dans la politique de Dijoud : le choix permanent de ce qu'il ne faut pas faire.

ABONNEZ-VOUS A «RIPOSTE»

Nom et prénom .....

Adresse .....

☐ Abonnement à l'an : 250 F. Date et signature :

☐ Abonnement à 6 mois : 140 F.

Règlement par chèque bancaire ou postal à adresser à :
Riposte - 12, Cité Malesherbes - 75009 Paris.